

ODYSSEE Venture
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP99-36
26, rue de Berni - 75008 Paris

Fonds d'Investissement de Proximité
(FIP - Article L214-31 du Code monétaire et financier)
Agrément AMF le 25/08/2017 sous le numéro FNS20170015
Code ISIN FR0013275500

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A
105, rue Réaumur - 75002 Paris

1 - État civil

Je soussigné(e) Mlle Mme M. M. ou Mme

Nom _____ Nom de jeune fille _____

Prénom(s) _____

Adresse _____ Code Postal _____

Ville _____ E-mail _____

Date de naissance _____ Commune de naissance _____ Département / Pays de naissance _____

Veillez trouver ci-joint la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport, pour chaque co-souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Je n'ai pas besoin de transmettre un justificatif de domicile car je détiens des parts de fonds géré par Odyssee Venture à qui j'ai déjà transmis ce document. Mon adresse n'a pas changé.

2 - Engagement de souscription

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4, adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds, et :

- être redevable de l'impôt sur le revenu ("IR") et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 199 terdecies du CGI à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,
- être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies du CGI, les parts souscrites doivent être conservées pendant cinq ans suivant la date de la souscription (sauf en cas d'événements exceptionnels mentionnés dans le règlement du Fonds),
- être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et semestriel du Fonds,
- avoir été informé que le rachat des parts ne pourra intervenir avant le terme d'une durée de sept ans à compter de la constitution du Fonds soit jusqu'au 31/10/2024 (pouvant aller jusqu'à dix ans soit jusqu'au 31/10/2027 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement,
- que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- ne pas répondre aux critères du statut de « US Person » au sens du droit fiscal américain, transposé en droit français par le décret N°2015-1 du 2 janvier 2015, Règlementation FATCA (je m'engage à informer immédiatement le teneur de compte-conservateur de tout changement de situation à cet égard),
- ne pas être résident fiscal d'un pays autre que la France. Dans le cas contraire, je déclare être résident fiscal de (pays) _____ et m'engage à prendre contact avec la Société de Gestion pour la réalisation de diligences complémentaires imposées par la réglementation relative aux Echanges Automatiques d'Information (EAI) en application des dispositions de l'article 1649 AC du code général des impôts.
- s'engager à informer le Partenaire distributeur ou la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Règlementations FATCA et CRS et notamment en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation,
- avoir reçu préalablement à la souscription le questionnaire de connaissance client que j'ai dûment rempli et signé, et constate que le commercialisateur ou le Démarcheur s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière,
- avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et constate que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription,
- avoir pris note que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

3 - Souscription

Je déclare souscrire au FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 à hauteur de _____ euros, auxquels s'ajoutent _____ euros de droits d'entrée*, soit un investissement total et un versement de _____ euros.

Le montant de la souscription ne peut être inférieur à 1000 euros hors droits d'entrée. Les souscriptions seront traduites en millièmes de parts pour la fraction de l'investissement qui ne correspond pas à une part entière.

J'effectue mon versement par chèque à l'ordre du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 ou par virement sur le compte du fonds.

* Le montant des droits d'entrée ne peut être supérieur à 5% du montant de la souscription.

4 - Modalités de détention des parts

Je décide que les parts souscrites :

soient **conservées par RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A.**, dépositaire, en nominatif pur, sans droits de garde.

soient **transférées sur mon compte titres** dont voici les coordonnées bancaires (**Veillez trouver ci-joint un IBAN Titres**) :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5 - Souscription et encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement, et de gestion

Je verse un montant total [MT] de _____ euros en parts A, qui comprend un montant de droits d'entrée [MDE] de _____ euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,99% (TFAM_GD), dont les frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,00% (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée / sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,96%	1,50%
Frais de constitution	0,10%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,39%	
Frais de gestion indirects	0,04%	
Total	4,99%	2,00%

6 - Modalités spécifiques de partage de la plus-value « carried interest » au bénéfice de la société de gestion

Les porteurs de parts spéciales (les « parts B ») ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100% du nominal des parts A (RM).

7 - Signature du bulletin de souscription

Fait en triple exemplaire à _____ Le _____

**1^{er} exemplaire : ODYSSEE Venture - 2^{ème} exemplaire : Partenaire
3^{ème} exemplaire : Souscripteur.**

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogable deux fois dix-huit mois [sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement]. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les informations communiquées sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ODYSSEE Venture - 26 rue de Berri 75008 PARIS.